



Conditions de ventes

SPORT ETUDE 2022/2023

- 1. Age minimum** : entrée en 5^{ème}
- 2. Niveau requis** : Niveau Galop 5 minimum
- 3. Scolarité** :

Se renseigner directement auprès de :

Collège Lycée BOSSUET

11, rue Bossuet

B.P. 559

19107 BRIVE Cedex

Tél : 05 55 86 74 00

Télécopie : 05 55 88 29 24

<http://www.edmichelet-brive.fr>

4. Coût :

ARTICLE	DROIT D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES TTC TVA à 5,5%	PENSION HEBERGEMENT TTC TVA à 20%	ENSEIGNEMENT TTC TVA à 20%	PRIX TOTAL TTC	Modalités de règlement
Sport étude club : 4 cours par semaine avec 1 cheval de club	200 €		89 €	289€/mois	600€ d'arrhes à l'inscription, puis 10x229€ par mois
Sport étude DP club : 4 cours par semaine avec son cheval en Demi-Pension au club	219 €	65 €	65 €	349€/mois	600€ d'arrhes à l'inscription, puis 10x289€
Sport étude Pension club : 4 cours par semaine avec son cheval en pension au club	275 €	140 €	180 €	595€/mois	1000€ d'arrhes à l'inscription, puis 10x495€
Site d'excellence sportive : 4 cours par semaine avec un cheval de location en pension à l'Ecurie de compétition	nous consulter				

Ces tarifs comprennent : Du 19/09/2022 au 26/06/2023 :

- Le transport du collège ou lycée aux écuries
- 4 leçons d'équitation par semaine les lundi/mardi/jeudi/vendredi de 16h45 à 17h45 hors vacances scolaires et jours fériés avec un moniteur diplômé d'Etat.
- La pension du cheval le cas échéant (se référer au contrat de pension)

Ces tarifs ne comprennent pas :

- L'inscription au club
- Les licences nécessaires (pratiquant et compétition)
- Les frais de compétition
- Les frais d'entretien courant de son cheval ou du cheval pris en demi-pension (maréchalerie, vétérinaire)

5. Modalités de règlement :

A l'inscription :

Règlement des arrhes*

****les arrhes ne sont pas remboursées en cas de désistement***

A la rentrée :

Règlement de l'inscription au club et des licences + :

- règlement de la totalité du solde
ou
- mise en place d'un prélèvement automatique avec un règlement tous les 10 du mois de septembre à juin
ou
- remise des 10 chèques correspondants aux 10 mensualités (ils seront remis tous les 10 du mois)

6. Conditions d'annulation :

Dans le cas où l'élève quitterait la sport étude en cours d'année pour des raisons qui lui sont imputables (départ volontaire, exclusion...), aucun remboursement ne sera envisagé et 50% des mensualités restantes seraient dues.

Tout autre type de rupture sera étudié au cas par cas avec la direction.